



Photo prise par Mme Hélène Viens



Bulletin d'information de l'AADLL 2023

Dans un premier temps, les membres du conseil d'administration de l'Association amicale du domaine du lac Lovering (AADLL), tiennent à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres qui se sont ajoutés au sein de notre communauté.

Nous amorçons l'arrivée de la belle saison avec grand enthousiasme, notre équipe travaille déjà à l'ouverture des parcs et à l'organisation des activités pour la prochaine saison. Nous invitons anciens et nouveaux membres à vous impliquer et à participer aux différentes activités.

En plus de sa beauté, notre milieu est reconnu pour ses belles plages et sa descente de bateaux, il n'est pas surprenant de constater un plus fort achalandage particulièrement durant la belle saison, mais cet achalandage amène parfois son lot d'inconvénients. Nous voulons porter à votre attention que depuis l'été dernier, nous avons malheureusement été victime de méfaits, vandalisme et tentative de vol de kayaks. Afin de nous aider à protéger nos installations, nos biens et notre environnement, nous comptons sur vous tous et toutes à porter une plus grande attention et si vous êtes ou avez été témoins de méfaits, n'hésitez pas à communiquer avec nous ou à communiquer avec la police.

En favorisant de bons comportements et en faisant preuve de civisme, nous réussirons tous ensemble à relever les défis.

Nous vous souhaitons un été des plus agréables,

Votre équipe du conseil d'administration de l'AADLL

Conseil d'administration de l'Association amicale du domaine du lac Lovering

*Mario Bourgault
Président*

*Elaine Dubreuil
Vice-présidente*

*Denis Riendeau
Secrétaire-trésorier*

*Jessica Harvey-Auger
Secrétaire-archiviste*

*René Bertrand
Directeur*

*Marc Chiasson
Directeur*

*Daniel Sylvestre
Directeur*

Adresse postale

*171, rue Grande-Allée
Magog, QC, J1X 0M6*



Courrier interne

*Boîte pour le courrier
au Belvédère*

Adresse courriel
aadll@outlook.fr

Numéro de téléphone
819-349-4411

Site web
www.aadll.com

Facebook: <https://www.facebook.com/groups/216666076774973>

Conseil d'administration de l'Association des quais du lac Lovering

*Luc Paré
Président*

*André Charron
Vice-président*

*Maggie Vasseur
Trésorière*

*Mylène Bourassa
Secrétaire*

Adresse postale

*Quai lac Lovering
C.P. 242, Magog, QC
J1X 3W8*

Adresse courriel

quailaclovering2012@gmail.com

*Note : Pour toute demande, question ou paiement en lien avec cette association,
veuillez communiquer avec celle-ci par courriel ou par la poste.*

Dates à retenir

- Début avril* ✚ *Envoi de la facturation*
- Fin de semaine de la fête des Patriotes (mai)* ✚ *Mise à l'eau des quais à la Marina par une compagnie spécialisée*
- Samedi, le 20 mai* ✚ *Vente de garage*
Heure : de 8h à 16h
Lieu : Stationnement de la plage le Belvédère
Les tables sont gratuites, réservez auprès de Daniel Sylvestre (514) 926-1352
- Samedi, le 27 mai* ✚ *Assemblée générale des propriétaires des quais*
Heure : Début 10h00
Lieu : À la plage le Belvédère
- Début juin* ✚ *Envoi de l'avis de convocation pour l'assemblée générale du 8 juillet et de la mise en candidature pour les élections 2023*
- Samedi, le 24 juin* ✚  *Fête nationale du Québec* 
Méchoui - Début : 18h - Fin : 23h
Lieu : À la plage le Belvédère
Coûts : Adulte (14 ans et +) \$25
Enfant (6 à 13 ans) \$5
Réservations le plus tôt possible
Téléphone : (819) 349-4411 ou courriel : aadll@outlook.fr
- Samedi, le 8 juillet* ✚ *Assemblée générale annuelle et élections*
Inscriptions dès 9h30
Début de la rencontre : 10h
Lieu : À la plage le Belvédère (apportez votre chaise)
- Samedi, le 19 août* ✚ *On s'amuse avec les enfants* ✚ *Épluchette de blé d'inde et musique*
Jeux gonflables, jus et collations gratuits *Épis de maïs gratuits*
Hot-dog : \$1.00 chaque *Autres aliments : Prix variés*
Début : 10h - Fin : 15h30 *Début : 17h - Fin : 23h*
Lieu : À la plage le Belvédère
- Fin de semaine de l'action de grâce (octobre)* ✚ *Sortie des quais à la Marina par une compagnie spécialisée*
- Mardi, le 31 octobre* ✚ *Date limite pour enlever toutes les embarcations le long de la rive*



Élection au Conseil d'administration (CA)

- ✚ Quatre postes au sein du CA sont en élection en juillet 2023 :
Le président, le secrétaire-trésorier et deux directeurs.

La mise en candidature des personnes intéressées doit être envoyée à l'Association amicale du domaine du lac Lovering (AADLL) par la poste ou par courriel et doit être reçue au moins dix (10) jours avant l'assemblée générale annuelle de l'AADLL. Chaque mise en candidature devra être appuyée par cinq (5) membres en règle lors de la signature du bulletin d'appui. Le formulaire de mise en candidature vous sera envoyé en même temps que la convocation à l'assemblée générale annuelle.

Facturation - simple rappel

Toutes les factures sont payables sur réception. Le membre doit acquitter la somme due à l'intérieur des 30 jours suivant la date de la facture. Après ce délai, des frais de retard sont prévus dans les règlements.

Nous privilégions les paiements par virement Interac ou par chèque. Voici les informations nécessaires pour effectuer votre paiement Interac :

Destinataire : AADLL

Adresse courriel : aadll@outlook.fr

Question : Écrire votre numéro de folio – exemple : folio 406

Réponse : AADLL (écrire en lettres majuscules)

Vous êtes propriétaire d'un quai, assurez-vous de ne pas envoyer le paiement de la facturation de l'Association des quais du lac Lovering (AQDLL) à l'AADLL. Ce sont deux associations distinctes.

Vente de votre propriété



Vous prévoyez vendre votre propriété, alors ce qui suit vous concerne. Une fois votre propriété vendue, il est important de compléter avec l'acheteur le verso de votre certificat de part de plage, le signer et le poster à l'AADLL, 171, rue Grande-Allée, Magog QC J1X 0M6 ou le déposer dans la boîte aux lettres de l'AADLL sous le Belvédère de la plage du même nom. Un nouveau certificat sera remis à l'acheteur de ladite propriété lorsque celui-ci aura acquitté les frais de transfert et d'ouverture de dossier. Il est important que vous informiez l'acheteur de ces frais, ainsi que des règlements en vigueur.

Mise à jour de vos coordonnées

Afin que nous puissions communiquer avec vous, il est important de nous aviser de tout changement à vos coordonnées; adresse de correspondance, adresse courriel, numéro de téléphone/cellulaire et toute autre information utile.

Part de plage au prix initial

Un propriétaire qui possède un privilège d'acheter une deuxième part de plage au prix initial, pourra sur approbation du secrétaire-trésorier vendre celle-ci à un propriétaire du domaine désirant devenir membre de l'AADLL. Si vous souhaitez mettre votre nom sur notre liste de vendeurs potentiels ou pour savoir s'il y a encore un tel privilège rattaché à votre propriété, communiquez avec l'AADLL par courriel ou par téléphone.

Notez que seuls le trésorier, le président et le vice-président du CA de l'AADLL en exercice peuvent officialiser la vente d'une 2^e part de plage. Le vendeur devra remettre à l'AADLL le montant du prix initial de la part de plage vendue.

Règlements de l'AADLL

Lors de la création de l'AADLL, ses membres se sont donné comme mission de vivre en harmonie avec leur entourage et avec leur environnement. Au fil du temps, de nombreux règlements ont été mis en place afin de respecter ces engagements.



Tel que proposé lors de l'assemblée générale annuelle de juillet 2022, les règlements de l'AADLL ont fait l'objet de révision. **Merci à ceux et celles qui ont participé à cette révision.** Les modifications proposées vous seront acheminées afin que vous puissiez en prendre connaissance avant qu'ils soient entérinés par les membres présents lors de l'assemblée générale annuelle du 8 juillet 2023.

Carte de membre



Vous avez égaré votre carte de membre, communiquez avec l'AADLL par courriel ou par téléphone pour en obtenir une autre moyennant des frais. Seuls les membres en règle sont autorisés sur les plages et à la Marina, il est donc important de toujours avoir votre carte de membre en votre possession.

Emploi disponible : Surveillant des plages et de la Marina



Travail saisonnier de la fin juin jusqu'à la fin du mois d'août. Ce poste s'adresse tant aux femmes qu'aux hommes et est rémunéré.

Afin de limiter l'achalandage aux membres, leurs familles et leurs invités, le surveillant vérifiera l'identité de ceux et celles qui utilisent les terrains appartenant à l'AADLL en leur demandant leur carte de membre. Le surveillant invitera ceux et celles qui ne l'auront pas à quitter les lieux. Il interviendra auprès des membres qui ne respectent pas les règlements en vigueur.

Compétences requises : sociable, souriant(e), accueillant(e), calme et poli(e).

Si ce travail vous intéresse, communiquez avec l'AADLL par courriel ou par téléphone.

Biblio-boîte

Nous aurons une nouvelle biblio-boîte installée à la plage du Belvédère, gracieuseté de Marcel Charland.

Protégeons nos terrains et spirées



Chaque année, de nombreux arbustes qui délimitent les stationnements des terrains de l'AADLL doivent être remplacés parce que plusieurs membres passent au travers plutôt que de passer sous les arches.



L'hiver, les motos neige et quatre roues endommagent les terrains des parcs, c'est pourquoi ces derniers doivent descendre via la descente de bateau pour se rendre sur le lac et non en passant sur les terrains et surtout pas au travers des spirées. Veuillez aviser vos invités.

Porte-clés électroniques (puce)

Si vous désirez obtenir ou retourner un porte-clés électronique (puce), veuillez communiquer avec l'AADLL par courriel ou par téléphone, afin de prendre un rendez-vous.

Il est important de savoir que seul un membre en règle peut se prévaloir de l'utilisation de la descente de bateaux située à la Marina. Il ne doit jamais prêter son porte-clés électronique (puce) à un voisin, un ami, un non-membre résident ou à quiconque qui pourrait lui demander. En aucun temps, il ne doit ouvrir la barrière automatisée à quelqu'un qui dit avoir perdu ou oublié son porte-clés électronique (puce).



Lorsque vous activez la barrière automatisée, vous devez vous assurer de la descendre immédiatement après la mise à l'eau de votre bateau et à sa sortie et ce, même si d'autres membres attendent pour l'utiliser.

Les membres du CA se réservent le droit d'expulser de la Marina toute personne contrevenant aux règles et par le fait même, le porte-clés électronique (puce) pourrait être désactivé.

Location d'un emplacement pour kayak ou d'un poteau



Les supports à kayaks et les poteaux sont la propriété de l'AADLL. Les membres en règle peuvent réserver un poteau et deux supports à kayak par folio. Pour réserver un emplacement, veuillez communiquer avec l'AADLL par courriel ou par téléphone. La location prend fin lorsque le membre informe l'AADLL qu'il n'en a plus besoin ou lorsqu'il vend sa propriété. Notez que les emplacements ne sont pas transférables au(x) nouveau(x) propriétaire(s).

Embarcations le long des rives

Votre embarcation est sur le bord de la rive de la plage le Belvédère, ce message est pour vous, dès le premier novembre, les embarcations laissées le long de la rive seront déplacées et entreposées sur le terrain appartenant à l'AADLL situé sur la rue du Grand-Duc en face de la rue Bécassine. Les membres fautifs en seront informés seulement si nous avons leurs coordonnées. Si personne ne les réclame, ces embarcations seront vendues à l'encan après l'assemblée générale de l'année suivante.

Réservation du Belvédère

En tant que membre de l'AADLL, vous avez le privilège de réserver le Belvédère pour une activité entre amis ou en famille. Les réservations se font sur la base du premier arrivé, premier servi. Le membre intéressé doit en faire la demande auprès de l'AADLL par courriel ou par téléphone. Aucun service ne sera fourni et seul le jeu de volley-ball sera disponible. Un dépôt remboursable de 50\$ vous sera demandé et vous sera remis une fois que le responsable aura attesté que l'endroit a été remis dans son état initial. Lors des réservations, il se peut que vous deviez partager la plage avec d'autres membres de l'AADLL. Ces derniers devront être respectueux de l'activité en cours.

Page Facebook de l'AADLL

À ce jour 121 membres ont adhéré à la page privée de l'AADLL. Lors des nouvelles demandes d'adhésion, il est important de fournir votre numéro de folio. Lorsque vous invitez conjoint, enfants ou parents demeurant avec vous à y adhérer, ils doivent indiquer votre numéro de folio et leur lien avec vous, à défaut de quoi, la demande sera refusée.



Vous pouvez adhérer à la page Facebook de l'AADLL au lien suivant:

<https://www.facebook.com/groups/216666076774973/>

Bénévoles recherchés



Nous avons toujours besoin de bénévoles pour nos différentes activités. Vous avez le goût de vous impliquer, que ce soit pour le plaisir ou pour connaître de nouvelles personnes, vous avez quelques heures de libre, alors envoyez-nous vos coordonnées par téléphone ou par courriel et faites-nous part de vos disponibilités.

Nous en profitons pour remercier les précieux bénévoles qui se sont impliqués lors des différentes activités de l'été dernier, nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur vous.

Travaux et projets réalisés en 2022

- + Remplacement et entretien des arbustes morts (spirées) aux plages la Détente et au Belvédère
- + Entretien des jeux à la plage la Familiale
- + Réparation des marches à la plage la Détente
- + Achat d'un nouveau support à kayaks
- + Achat et installation de deux balançoires pour adultes
- + Prise en charge de la situation dangereuse concernant l'abattage d'un arbre endommagé lors d'une tempête
- + Réinitialisation des porte-clés électroniques (puces)
- + Consultations avec la ville de Magog pour réduire l'envasement près de la descente de bateau
- + Dossier réduction de la vitesse. À compter du 1^{er} mai 2023, la vitesse permise sur la rue Grande-Allée sera de 30 km/h. Merci à Marc Chiasson pour son implication et sa persévérance dans ce dossier.

Projets à réaliser en 2023

- + Adoption des modifications proposées aux règlements généraux de l'AADLL par les membres présents à l'assemblée générale annuelle du 8 juillet 2023
- + Nouveau bureau
- + Installation de nouvelles pancartes aux trois plages
- + Réparation de la pancarte à l'entrée du domaine
- + Achat et installation de nouvelles caméras aux trois plages et à la Marina
- + Réparation de la descente de bateau
- + Remplacement et entretien des arbustes morts (spirées) aux plages la Détente et au Belvédère
- + Poursuite des consultations avec la ville de Magog pour réduire l'envasement près de la descente de bateau
- + Consultations avec la ville de Magog pour l'installation d'un quai additionnel au débarcadère
- + Réappropriation de notre page WEB
- + Peinture d'arches aux plages et à la Marina
- + D'autres projets à déterminer

Rappel amical

Animaux sur les plages : Nous vous rappelons que les animaux sont interdits en tout temps sur les plages et à la marina, il vous est possible de vous rendre à votre embarcation avec votre animal en autant qu'il soit en laisse. Vous pouvez baigner vos animaux à la descente de bateau, en autant que l'espace soit libre de bateau.

Chiens dans les rues du domaine : Pour la sécurité des membres, il est de votre responsabilité de garder les chiens en laisse en tout temps. Par respect des propriétés des membres et afin de garder notre environnement propre, il est aussi de votre responsabilité de ramasser ses crottes, vous pouvez en disposer dans les poubelles aux abords des parcs et de la Marina.

Support à kayaks : Une seule embarcation par emplacement est permise.

Descente pour les petites embarcations : Aucune embarcation ne doit être mise à l'eau en utilisant les espaces réservés aux baigneurs, un espace réservé à cet effet est disponible aux trois plages de l'AADLL.

Quais de la Marina : Par mesure de sécurité et par respect de la propriété privée, il est interdit de circuler sans raison sur les quais de la Marina.

Il est de la responsabilité de chaque membre de l'AADLL de respecter et de faire respecter les règlements en vigueur !

Vente de garage

Il y aura une vente de garage le 20 mai 2023 au Belvédère pour les membres de l'AADLL et leur famille. Pour plus de détails et pour réserver votre table, communiquez avec Daniel Sylvestre au (514) 926-1352.

Venez en grand nombre !

Jaseurs-Marcheurs

Vous avez envie de bouger, marcher ou même pratiquer la raquette en hiver, joignez-vous au groupe des Jaseurs-Marcheurs. Que vous soyez nouvellement arrivé ou déjà membre, jeune d'âge ou jeune de cœur, vous serez chaleureusement accueilli les lundis, mercredis et vendredis. Le départ se fait toujours à 8h30 en hiver et à 8h en été du belvédère. « Fais du bien à ton corps pour que ton âme ait envie d'y rester » est la phrase qui nourrit leur motivation. Sera-t-elle la vôtre ? Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Ginette Hamelin ou Alain Collard au 819-452-1272.



Association des quais du lac Lovering (AQDQL)

Les membres-propriétaires de quais sont invités à consulter le site web de l'AQDQL et de prendre connaissance de la section (comité des quais). Vous y trouverez les règlements pour cette association et d'autres informations susceptibles de vous intéresser.

Encore cette année, ce sera une compagnie spécialisée qui fera la mise à l'eau et la sortie des quais. Généralement, la mise à l'eau se fait la fin de semaine de la fête nationale des patriotes (mai) et la sortie des quais se fait la fin de semaine de la fête de l'Action de grâce (octobre), mais les dates peuvent changer.

Tous les membres doivent remettre au début de la saison estivale, une preuve d'assurance, ainsi que le formulaire de déclaration de leur embarcation par courriel au « quailaclovering2012@gmail.com ». Lorsqu'un quai est loué, le locataire doit également remettre ces deux documents à l'AQDQL. Il est de la responsabilité du propriétaire d'informer son ou ses locataires des règlements et de les faire appliquer dès le début de la saison. **Attention! Tel que stipulé aux règlements de l'AQDQL, un locataire doit être membre en règle de l'AQDQL**

Société de conservation du lac Lovering (SCLL)



Le **myriophylle à épi** est une plante exotique envahissante présente au lac Lovering depuis quelques années. Elle se reproduit rapidement par rhizomes, mais surtout par la fragmentation de ses tiges lors de la pratique d'activités nautiques dans ses herbiers. Les embarcations, les remorques et tout autre matériel peuvent également transporter les fragments de tiges vers de nouveaux secteurs et de nouveaux plans d'eau.

Pour limiter sa propagation, il est essentiel de laver son matériel avant la mise à l'eau, d'éviter de circuler là où se trouvent des herbiers de myriophylle signalés par des bouées et de jeter à la poubelle tout fragment de tiges de cette plante « zombie ».



Pour connaître davantage les effets néfastes de cette plante sur nos plans d'eau et les solutions pour limiter sa propagation, n'hésitez pas à visionner deux vidéos sur YouTube fort intéressants et instructifs.

La semaine verte – Myriophylle à épis, l'envahisseur marin : <https://www.youtube.com/watch?v=IHdjJ0dmTpo>

Sauver les lacs de la plante zombie : <https://www.youtube.com/watch?v=EkkNPsLkhX4>



Annexe B

Règlements des plages et terrain de la Marina (2022)



- ✚ Pas d'animaux dans l'eau et sur les plages
- ✚ Aucun contenant de verre sur les plages
- ✚ Pas de musique excessive déterminée par la majorité sur nos plages
- ✚ Pas de rassemblement de fêtards entre 23h et 10h
- ✚ Pas de lavage d'autos, de camions ou autres genres de véhicules dans l'eau
- ✚ Pas de savon dans l'eau
- ✚ Planches à voile, kayak ou canots aux endroits permis seulement
- ✚ Pas de descente de bateaux en se servant des plages
- ✚ Aucune embarcation ne doit accoster sur les plages
- ✚ Toujours avoir en sa possession une identification de droit de plages
- ✚ Aucun véhicule motorisé sur les plages
- ✚ Se servir des poubelles pour les rebuts
- ✚ Pas le droit de pêcher sur les plages
- ✚ Toute embarcation non autorisée sur le bord des rives sera déplacée sans aucun avis et ce, aux frais du contrevenant



Les parents sont responsables de veiller à la sécurité de leurs enfants en tout temps.

L'utilisation des espaces et des installations de l'association amicale du domaine du lac Lovering est un privilège. Il est de la responsabilité de tous les membres de l'AADLL de respecter et de faire respecter ces règlements.

Bon été !

Annexe C des règlements généraux - 2022



Part de plage	3000 \$
Cotisation annuelle : du 1 ^{er} avril au 31 mars suivant (réf. : AGA 2022)	80 \$
Remplacement de carte de membre	10 \$
Dépenses courantes autorisées par l'Assemblée générale (réf. : Règlement 36)	5000 \$
Petite caisse du secrétaire-trésorier (réf. : Règlement 36)	200 \$
Dépôt de sécurité pour une réservation du Belvédère	50 \$
<u>Frais de location - du 1^{er} avril au 31 mars</u>	
*** Aucun remboursement après le 1er juin	
Poteau pour petite embarcation	35 \$
Support à canot, kayak et planche à voile	35 \$
Droit de passage - place de quai pour bateau, ponton, voilier et pédalo (réf. AGA 2017)	50 \$
<u>Frais du porte-clés électronique (puce) de la marina</u>	
*** aucun remboursement après le 1 ^{er} juin	
Dépôt pour un porte-clés électronique (puce)	20 \$
Frais annuels : du 1 ^{er} avril au 31 mars (réf. : AGA 2022)	35 \$
Remplacement d'un porte-clés électronique (puce) perdu	50 \$
<u>Vente d'une propriété avec part de plage</u> (réf. : Règlement 3,1 B)	
Frais de transfert	80 \$
Frais d'ouverture de dossier	200 \$
<u>Allocation aux membres du CA</u> (réf. : Règlement 23)	
Président (réf. AGA 2016)	1 500 \$
Vice-président (réf. AGA 2017)	1 250 \$
Secrétaire-Trésorier (réf. AGA 2016)	1 500 \$
Secrétaire-Archiviste (réf. AGA 2016)	750 \$
Les trois directeurs (réf. AGA 2016)	600 \$
<u>Frais d'administration pour retard de paiement - facturation annuelle</u> (réf. : Règlements 37)	
31 ^e jours après la date de la facturation	10 \$
61 ^e jours après la date de la facturation	20 \$
91 ^e jours après la date de la facturation	50 \$

